

## Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS

## ATTESTATION D'EXISTENCE PHYSIQUE

(à compléter par une autorité compétente du lieu de résidence du bénéficiaire)

Voir modalités d'utilisation au verso

Nous soussignés :	
Certifions que M./Mme :	
Nationalité :	Date et lieu de naissance :
Adresse postale :	
Adresse mail:	Téléphone :
N° assurance-Togo:	N° droits:
Photo à coller	Empreintes digitales prélevées lors de l'enrôlement biométrique 2015
	(à partir de l'encre de l'encreur tampon, prélever directement dans les trois cases, l'empreinte de l'index gauche si c'est celui-ci qui avait été capté lors de l'enrôlement 2015. Sinon l'empreinte du doigt approprié)
Est vivant (e) pour s'être présent Ne s'est pas remarié(e) [pour les	
En foi de quoi, nous lui délivrons la p	orésente attestation pour servir et valoir ce que de droit.
	Date, signature et cachet de l'autorité

## Modalités d'utilisation du formulaire « attestation d'existence physique »

## Mesdames, Messieurs,

La poursuite du versement des pensions de retraite et des rentes aux bénéficiaires établis hors du Togo est subordonnée à la présentation une fois chaque semestre, d'un certificat de vie destiné à prouver qu'ils sont toujours vivant et que leurs droits sont versés à juste titre.

Dans le souci de sécuriser davantage les paiements, la CNSS a au cours de l'année 2015, mis en place un dispositif biométrique de contrôle de vie. Ainsi, elle a procédé à l'enregistrement et au stockage dans son système d'information des données biométriques de ses bénéficiaires.

Cette innovation exige désormais que les certificats de vie produits semestriellement comportent les mêmes données biométriques prélevées antérieurement pour des fins de comparaison automatisée.

La présente attestation sert désormais de certificat de vie. Elle est téléchargeable sur le site web de la CNSS : www.cnsstogo.tg.

Il s'agira pour vous de vous présenter au cours de chaque période indiquée<sup>1</sup>, devant une autorité compétente de votre localité de résidence (maire, préfet, notaire, commissaire de police, etc.) pour faire compléter et certifier le document qui sera envoyé dans les délais indiqués à la CNSS Togo.

Il est recommandé vivement que l'envoi à la CNSS soit effectué par voie postale en recommandée avec accusé de réception pour garantir et assurer la traçabilité de sa réception. L'adresse de la CNSS est indiquée tout en bas de la première page de l'attestation.

Toutefois, si pour des raisons de célérité si l'envoi est effectué par mail, le document original devra en plus être expédié par voie postale.

<u>NB</u>: Sans réponse de votre part avant l'échéance indiquée pour la production dudit certificat, le paiement de votre droit sera interrompu.



Du 31 octobre au 15 décembre pour les paiements du premier semestre, puis du 30 avril au 15 juin pour ceux du deuxième semestre de l'année considérée.